



**Délibération**  
**du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**  
**de la Martinique**

**N° 2022-03**

Le Président

**Assemblée Plénière du 17 février 2022**

**Élection du représentant du**  
**Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique**  
**au conseil d'administration de l'Office de l'eau**

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 17 février à 9h30 s'est tenue à l'hôtel Batelière à Schoelcher, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,

- M. Fabien BARTHELAT, par visio, représentant le directeur général de l'OFB,
- M. Félix BOMPY, par visio, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. Christian PALIN à M. RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN à Mme BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT à M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL.

**Membres excusés :**

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée.

**Membres absents :**

- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

**Assistait de droit :**

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

**Assistaient :**

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM (par visio), Mme Danielle MARIE-LOUISE CAP Nord (par visio), Mme Arielle PRIAM – CTM (par visio), M. Loïc MANGEOT – ODE (par visio), Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE, M. Emmanuel COLLIN - ODE (par visio), M. Christophe GROS – DEAL, Mme Gwen LAUDIJOIS – DEAL (par visio), M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Flavie FRANCIETTA – DEAL, M. Ludovic LOUIS - CAP Nord (par visio), M. TERENCE LEPEL – CTM (par visio), M. Sébastien GINTZ – prestataire de service.

**Considérant** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux comités de bassin et offices de l'eau des départements d'outre-mer,

**Considérant** le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

**Considérant** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

**Considérant** le résultat des votes des membres votants présents,

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

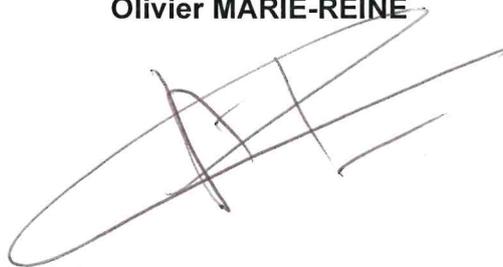
**D É C I D E**

**Article 1 :** Mme Yasmina ELISABETH, représentante des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées est désignée à l'unanimité des votants pour être membre du conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 17 février 2022.

**Le Président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité**

**Olivier MARIE-REINE**

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.